

## Conseil communautaire du 17 octobre 2023

Mardi 17 octobre 2023, Lorient Agglomération réunit les 73 élus du conseil communautaire pour étudier et débattre des grandes actions et orientations à l'ordre du jour. L'Agglomération poursuit son action en faveur des initiatives des communes avec 6 projets soutenus au titre du Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) et du FIC aux ruralités. Pour accompagner le développement économique et l'attractivité du territoire, Lorient Agglomération s'implique encore davantage avec des prises de participation et augmentation de capital chez Windcoop, la SEM XSea et la SEM Keroman. Au chapitre du nautisme et du tourisme, la SELLOR est reconduite dans son rôle de gestionnaire des activités nautiques et de grands travaux de rénovations vont débiter à la résidence de tourisme de Kerguelen. Le Pôle course au large verra l'augmentation significative des places à flot et un nouveau plan de signalétique touristique va être déployé sur le territoire. Sur le volet de la mobilité, une coopération inédite avec la Région et 4 autres intercommunalités préfigure le lancement du futur BreizhGo Express Sud. Toujours très active sur le volet environnement et santé, Lorient Agglomération prépare une gestion intégrée des eaux pluviales, l'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'approbation d'un Plan Local Santé Environnement.

### I. Ressources, Finances et Administration Générale

---

#### Décision modificative : un budget ajusté à la mise en œuvre des projets *(Point 2)*

Préparés dans un contexte d'incertitude et d'inflation, les budgets de Lorient Agglomération doivent évoluer : faisant suite au budget primitif et au budget supplémentaire, la décision modificative apporte les derniers ajustements nécessaires en fin d'exercice. Les modifications au budget primitif d'un montant global de - 1,084 M€, concernent l'ensemble des budgets annexes de l'institution, portant les crédits de l'exercice à 494,5 M€.

**Le budget principal** : une demande de réduction des crédits d'investissement de 6,7 M€ va permettre de minorer l'emprunt de 4 M€ pour l'exercice 2023, dans un contexte d'augmentation des taux d'emprunt. Les dépenses de fonctionnement sont adaptées à la hausse afin d'intégrer notamment les hausses du point d'indice prévue par le Gouvernement au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et une augmentation des coûts des contrats de prestation liée à l'inflation. Cela génère une baisse de 2 M€ de l'autofinancement qui s'établit à 13,5 M€.

**Le budget transports urbains** est impacté par l'inflation et le décalage de la livraison des bus à hydrogène avec une baisse de la consommation de carburant de 40 000 € (en fonctionnement). Pour la section d'investissement, les ajustements sont de -3.757 M€, dus notamment au décalage dans l'acquisition d'un nouveau navire hydrogène et dans la livraison des bus pour des raisons techniques.

**Le budget eau** verra une augmentation de ses recettes prévues pour les ventes d'eau, supérieures aux estimations, à hauteur de 750 000 € + 230 000 € pour les ventes d'eau en gros. Les dépenses en fonctionnement augmentent de 70 000 € pour les frais de personnel (point d'indice).

**Le budget ports de plaisance** est ajusté sur sa section d'investissement avec -350 000 € de mouvement, en raison notamment de décalages de planning dans le lancement d'études et de travaux.

**Le budget assainissement collectif** montre un total neutre des ajustements avec quelques mouvements en section d'investissements liés à un surcoût des résultats des consultations lancées dans l'année, au redéploiement de crédit sur les opérations de renouvellement de réseau (secteur Est et Ouest).

**Le budget énergies** voit une augmentation de 322 000 € de ses dépenses réelles de fonctionnement, portés par un complément de rémunération pour l'exploitant de la wagabox (production de biogaz) et surtout par le reversement de certificats d'économies d'énergies (CEE). La section d'investissement enregistre une baisse de 283 000 € en raison du décalage dans le lancement de la ferme solaire de Kermat.

## **Fonds d'Intervention Communautaire : 6 projets pour la qualité de vie** (Points 5 et 6)

**Un pumtrack à Lanester ou une maison des assistantes maternelle à Cléguer : 6 projets communaux vont bénéficier d'une aide financière grâce au Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) et au FIC aux ruralités. Ces fonds permettent de financer des projets structurants pour les communes et l'intercommunalité depuis 2018.**

### **Lanester : 34 454 € pour la création d'un pumtrack**

Il s'agit de l'un des 173 projets proposés pour le budget participatif de la ville de Lanester en 2021. La proposition de création d'un *pumtrack* - circuit fermé et goudronné, ponctué de bosses et de creux - a été retenue afin d'offrir un terrain de jeu sécurisé aux BMX, skateboards et autres, en complément du skatepark, dans le sillage de la dynamique actuelle des pratiques sportives urbaines. Un choix en cohérence avec le Projet de Territoire et la volonté de proposer des équipements de proximité favorisant la pratique sportive et la mixité. Le *pumtrack* de 1200 m<sup>2</sup> sera entouré d'espaces verts. Il sera installé dès le printemps 2024 près des écoles et du collège. Pour ce projet, le budget prévisionnel est de 146 292 € HT, la ville sollicite une aide de 34 454 € au titre du FIC.

### **Quéven : 100 000 € pour la restructuration du complexe sportif**

Une salle omnisports de 1776 m<sup>2</sup>, une salle annexe de plus de 400 m<sup>2</sup>, un préau sportif avec terrains multisport et de basket à 3, des bureaux et des vestiaires : le complexe sportif du Ronquedo à Quéven se réinvente. L'objectif est de répondre aux attentes des nombreuses associations locales et des scolaires, en offrant des équipements neufs et adaptés à la pratique du basket et du handball au niveau régional, mais aussi au badminton et au tennis de table. La salle actuelle et les anciens bâtiments du Ronquedo, vieillissants, seront démolis au profit de constructions récentes, intégrant la récupération des eaux de pluie et la pose de panneaux photovoltaïques. Le budget global est estimé à 3,958 M€. La commune de Quéven sollicite une aide de 100 000 € au titre du FIC.

### **Hennebont : 200 000 € pour l'aménagement de la place Foch**

Dans le cadre de la redynamisation de son cœur de ville, Hennebont a mené une vaste étude pour imaginer le centre-ville de demain, incluant l'aménagement de la place Foch. C'est sur cette place que donnent la mairie, des commerces de proximité et des équipements culturels et culturels. L'objectif est de faire de la place Foch un lieu central de la ville, connecté aux autres places, adapté aux différents usages et mobilités, valorisant le patrimoine, accessible et convivial. Le projet prévoit de créer une esplanade devant la basilique, simplifier le carrefour, intégrer des jardins avec continuité vers le jardin botanique et les quais du Blavet, optimiser les stationnements, mettre en valeur la perspective vers la porte Broeorec'h. Pour ce projet de 1,7 M€, dont 555 920 € de voiries non éligibles, la commune d'Hennebont sollicite 200 000 € au titre du FIC.

### **Cléguer : création d'une maison d'assistantes maternelles**

La commune de Cléguer bénéficie d'une belle attractivité avec l'arrivée de jeunes couples en recherche de solutions de garde pour leurs enfants. Malheureusement, la ville voit en parallèle la baisse du nombre d'assistantes maternelles, celles-ci exprimant par ailleurs le besoin d'un lieu pour se retrouver et rompre l'isolement du travail à domicile. La ville de Cléguer souhaite donc construire

une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) afin de répondre aux besoins des professionnelles, encourager leur installation et maintenir l'attractivité de la commune. Une MAM située en plein bourg, capable d'accueillir 12 enfants, et ouverte sur un espace vert. Le projet est soutenu par la CAF et par la PMI, et devrait être livré à la rentrée 2024. Alors que le budget prévisionnel est de 755 105 € HT, dont 217 140 € de dépenses non éligibles, la ville sollicite une aide de 50 000 € HT au titre du FIC aux Ruralités.

### **Riantec : aménagement d'une aire de jeux à Kerdurand**

Si la commune de Riantec compte plusieurs aires de jeux, certaines sont vieillissantes : la ville souhaite renouveler son offre et l'adapter aux besoins de la population, notamment en termes d'accessibilité et d'inclusion. Situé à proximité des commerces et du château, doté d'équipements de sport et de loisirs, le parc paysagé de Kerdurand, très prisé des habitants, est ainsi appelé à accueillir une nouvelle aire de jeux pour juin 2024. La nouvelle aire sera placée derrière la piscine, protégée de la circulation des véhicules. Afin de répondre au mieux aux attentes et d'accueillir les enfants de tous âges et de toutes situations, la ville souhaite consulter les habitants sur le type de modules à y installer. Elle sollicite une aide de 22 000 € HT au titre du FIC aux Ruralités, sur un budget prévisionnel global de 55 000 € HT.

### **Hennebont : reverdir la cour de l'école de Langroix**

A la fin du printemps, les cours d'école, souvent bitumées, deviennent étouffantes et peu agréables. La municipalité, qui souhaite recréer des îlots de fraîcheur en ville, a entamé la désimperméabilisation, la végétalisation et l'optimisation de la gestion des eaux des cours d'école. La cour de l'école de Langroix, concernée par ce projet, constituera la deuxième opération de ce type sur la commune. Le projet, d'une emprise foncière de 5500 m<sup>2</sup>, s'inscrit dans le label TETE (territoire engagé pour la transition écologique) et comprend : l'enlèvement du bitume, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, la création d'espaces de détente arborés et ombragés, l'installation de jeux naturels permettant de sensibiliser à la biodiversité. Le service des espaces verts construira des nichoirs et des jardinières avec les élèves, proposant des animations et des ateliers de jardinage. Pour cette opération estimée à 130 500 € HT, Hennebont sollicite 25 000 € au titre du FIC aux Ruralités.

Depuis 2018, le Fonds d'Intervention Communautaire (FIC) offre un soutien financier aux communes qui en font la demande et pour des projets structurants. Pour sa deuxième phase de déploiement (2021-2023), le FIC dispose d'une enveloppe de 2,5 M€.

En complément, le FIC aux ruralités a été créé fin 2021 afin d'accompagner des projets de développement territorial. Ce FIC Ruralités est doté d'une enveloppe globale d'1 M€ pour 2022-2025 et s'articule autour de deux axes : le maillage territorial (services et équipements) et l'alimentation et cadre de vie (produits locaux et verdissement).

## **Lorient Agglomération s'engage pour des achats responsables d'un point de vue social et environnemental (Point 7)**

**Vers des achats plus responsables socialement et écologiquement. Avec plus de 87 M€ d'achats annuels, la commande publique à Lorient Agglomération constitue un levier pour accompagner les transitions économiques, écologiques et sociales du projet de territoire.**

Dans la continuité de sa démarche globale en faveur du développement durable, Lorient Agglomération met en œuvre un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Une obligation instaurée par la loi pour les collectivités et leurs groupements dès lors que le montant total de leurs achats dépasse 50 M€ HT.

Ce SPASER détermine les objectifs de l'inclusion sociale, des dimensions environnementales et économiques dans les achats, et les modalités de mise en œuvre et de suivi. Pour Lorient Agglomération, le SPASER se construit autour de 4 enjeux pour la période 2023-2027 :

- Transition écologique et protection de la santé
- Renforcement des achats inclusifs
- Performance et organisation
- Achats innovants au service du territoire

Chaque enjeu se décline en objectifs et indicateurs de suivi. Il a été construit en cohérence avec les autres plans et politiques publiques : Plan Climat Air Energie territorial, Plan de prévention des déchets, Plan de mobilités...

## II. Développement et attractivité du territoire

---

### Lorient Agglomération devient sociétaire de Windcoop (Point 9)

Alors que la construction de son premier voilier porte-conteneur va bientôt démarrer, la coopérative lorientaise Windcoop voit entrer de nouveaux sociétaires dans son capital, dont Lorient Agglomération.

Décarboner le transport maritime de marchandises et revenir à la propulsion à la voile : c'est le principe défendu par Windcoop, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) basée à Lorient. Windcoop a prévu d'ouvrir une première route maritime entre Madagascar et Marseille en 2026, puis d'autres lignes en Amérique Centrale et en Afrique de l'Ouest. Ces deux dernières lignes sont susceptibles de partir de Lorient. En attendant, 3 porte-conteneurs à voile devront être construits par Windcoop qui a déjà levé 6,2 M€ sur un objectif de 7,8 M€ visé par cette première collecte. Une somme qui couvrira 20% du budget de construction du premier cargo vélique de 90 m de long, et 1400 tonnes de capacité de chargement, estimé à 28 M€.

Trois partenaires sont les fondateurs de Windcoop : Arcadie, importateur d'épices bio, Zéphyr et Borée, compagnie maritime lorientaise bas-carbone, et Julien Noé, fondateur d'Enercoop, fournisseur de services et d'énergie renouvelable.

Windcoop a ouvert les souscriptions à toute personne physique ou morale, des chargeurs, des fonds d'investissements et des clients : plus de 1 100 sociétaires sont associés au capital de la coopérative.

Afin de soutenir ce projet local d'envergure mondiale qui s'inscrit dans les objectifs du Projet de Territoire et notamment l'axe 2 (Rayonner) et l'axe 3 (Transformer), Lorient Agglomération souhaite accompagner le développement du transport maritime à la voile, en acquérant 50 parts sociales de la SCIC Windcoop, à hauteur de 5 000 €.

Prévue pour 2026, la première route entre Marseille et Madagascar servira le commerce d'Arcadie pour transporter plantes et épices. D'autres entreprises ont déjà exprimé leur intérêt pour ce mode de transport : verrerie, textile, GMS, matières premières exotiques.

A terme, Windcoop vise une dizaine de voiliers pour ses 3 routes commerciales, dont deux transatlantiques, qui séduisent le torrificateur Lobodis, le fabricant d'arômes natures Prova, le réseau Biocoop, déjà partenaires du projet.  
<https://www.wind.coop/>

### La SEM XSea se donne les moyens d'investir 16 M€ d'ici 2027 (Point 13)

Avec un patrimoine immobilier de 13 ensembles, et plus de 16,7 M€ investis sur le territoire, XSea souhaite poursuivre son développement. Un développement qui passe aussi par une augmentation de capital pour consolider ses fonds propres.

La Société d'économie mixte (SEM) XSea a été créée en 2011 par Lorient Agglomération pour porter des investissements dans l'immobilier d'entreprise et les énergies renouvelables. Après 12 ans d'exercice, XSea rassemble une dizaine d'actionnaires, dont la Caisse des Dépôts et Consignations, et exploite 37 500 m<sup>2</sup> de surfaces immobilières au bénéfice d'une trentaine d'entreprises locataires. L'exploitation commerciale de ce patrimoine lui a permis de générer un CA de 1,35 M€ en 2022, il est estimé à 1,59 M€ pour 2023.

Parmi les projets menés par XSea, celui pour la rénovation énergétique de l'ancien ensemble immobilier de SPIE à Ploemeur se poursuit, alors que le projet « Le Rohu 1 » pour la construction de nouveaux espaces de stockage dédié à Kership Lorient a été livré. XSea assure également une mission architecturale au Parc de Soye à Ploemeur sur deux projets d'Innocampus dans le cadre de Lorient Composite Valley. Sur le volet des énergies



renouvelables, le projet de centrale solaire au sol de Coët-Megan à Languidic progresse, et des études de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les parkings, les toits ou le foncier disponible du territoire ont été réalisées.

Alors que les conditions d'emprunt bancaire se durcissent et que les taux d'intérêt grimpent, XSea cherche à rester active et compétitive. La SEM estime à 16 M€ HT le montant des investissements qu'elle est prête à engager dans les 4 prochaines années. Or, l'octroi de prêts sera conditionné à une prise en charge sur fonds propres de 25 à 30% pour chaque projet.

XSea souhaite donc augmenter son capital via un apport de 2 millions d'euros de Lorient Agglomération en compte courant d'associé, et d'1 million d'euros de la Caisse des Dépôts et Consignations en numéraire, pour atteindre un capital de 13 900 403 €.

Une précédente augmentation de capital avait été réalisée en 2020 (+2,7 M€ de Lorient Agglomération, et +1,350 M€ de la CDC).

## **La SELLOR renouvelée en tant que gestionnaire des équipements nautiques** *(Points 24 et 25)*

**Bientôt 8 ans de gestion pour la SELLOR qui s'occupe des équipements nautiques du territoire. Après un bilan 2022 très positif, alors que la délégation de service public a été prolongée d'un an jusque fin 2023, la SELLOR a été renouvelée dans son rôle de gestionnaire.**

Les activités nautiques et d'hébergements touristiques assurées par la SELLOR pour le compte de Lorient Agglomération affichent un résultat en nette progression pour 2022 porté par la fréquentation estivale et le retour des groupes. Les produits augmentent de 5,90% à 2,477 millions d'euros pour un résultat net de 209 204 €, en progression de 154,28% par rapport à 2021.

Kerguelen Sports Océan (Larmor-Plage) génère un chiffre d'affaires de près de 900 000 €, le Parc d'eau vive (Inzinzac-Lochrist) affiche 175 914 €.

Concernant l'activité voile, la très forte hausse des groupes (+75% de CA par rapport à 2021) compense une légère baisse des individuels (-6.22%) pour affirmer une progression globale à 8.9% (par rapport à 2019). Même schéma pour la plongée, avec +23% de fréquentation des groupes et progression globale de 5% par rapport à 2019. Le kayak bondit de 10% par rapport à 2021. Enfin, la nouvelle activité de nage a généré un CA de 34 194 € sur les mois d'été.



Au chapitre des événements, l'année 2022 a été marquée par l'arrêt des 24h Kayak, remplacées par la Diagonale du Blavet qui a permis de réaliser 260 baptêmes nautiques et une rando de 87 personnes. A noter, le rassemblement de supports nautiques à foil lors des Fous du volant à Larmor, et la journée portes ouvertes de Kerguelen Sports Océan.

Pour le nouveau contrat de délégation de service public des centres nautiques et des hébergements de Lorient Agglomération 2024-2033, la commission a décidé de confier à nouveau à la SELLOR le rôle de gestionnaire avec des évolutions du nouveau contrat de délégation de service public : la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissements porté par Lorient Agglomération (travaux d'aménagement dans le centre nautique et la résidence de loisirs de Kerguelen, matériels nautiques lourds) et la SELLOR (aménagements intérieurs d'amélioration), la multiplication des animations à Kerguelen pour devenir un village nautique référence, la diversification des activités proposées au Parc d'Eau vive, la labellisation des hébergements et des centres nautiques...

## **Larmor-Plage : la résidence de Kerguelen fait peau neuve** *(Point 28)*

**Isolation thermique, modernisation architecturale, aménagement du patio, agrandissement des cuisines et récupération des eaux de pluie : la résidence de Kerguelen, sur le site de Kerguelen Sports Océan, va subir d'importants travaux de rénovation pour un montant de 2,26 millions M€,**

Afin de maintenir l'attractivité de cet équipement installé au sein d'un site exceptionnel, sur la plage de Kerguelen et au cœur de la station nautique Kerguelen Sports Océans, Lorient Agglomération lance un ambitieux programme de réhabilitation. L'objectif est de remettre le bâtiment à la hauteur des ambitions du site, notamment de moderniser l'équipement pour le rendre plus confortable et fonctionnel, et d'améliorer sa performance énergétique. Ainsi rénovée, la résidence pourra étendre sa période d'exploitation sur les mois d'hiver et augmenter son taux d'occupation en mi-saison.



Les travaux sont multiples et concernent plusieurs enjeux. Du point de vue du confort thermique, le projet prévoit l'isolation des murs périphériques et le remplacement des menuiseries extérieures (la toiture a déjà été isolée en 2016/2017), l'adaptation de la puissance du chauffage électrique et l'installation d'une gestion thermique centralisée. Afin d'harmoniser les lignes architecturales disparates du fait des extensions, le traitement des façades sera homogénéisé et facilitera le repérage et la circulation. Le patio, espace central de la résidence, sera couvert et aménagé afin de créer une continuité protégée et lumineuse entre les bâtiments, et une pergola sera posée au-dessus de la terrasse. Avec une cuisine plus grande et organisée, l'accueil des publics groupes, individuels ou d'affaire sera facilité.

Les travaux comprennent aussi un volet sécurité en lien avec notamment la création d'un logement pour le gardien. La cuisine et les espaces de stockage seront agrandis et réorganisés, et un système de récupération des eaux de pluie alimentera les sanitaires de la résidence.

Le montant global des études et travaux est estimé à 2 262 000 € HT (dont 150 000€ au titre du dispositif de l'Etat Fonds vert pour accélérer la transition écologique dans les territoires). La consultation pour désigner un maître d'œuvre débutera en octobre, les travaux seront réalisés en deux phases entre 2026 et 2027 pour une livraison attendue au printemps 2027.

Cet important projet de modernisation de la résidence de Kerguelen s'inscrit dans les ambitions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et répondra aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (décret n°2019-771). Il entre également en cohérence avec le projet de territoire, notamment les axes 2, « rayonner » et 3, « transformer ».

## **Port de pêche : la SEM Lorient Keroman se développe et investit (Point 31)**

**Premier port de pêche en France en valeur, le port de Lorient Keroman est géré par la SEM Lorient Keroman. Pôle économique stratégique du territoire, le port doit réaliser de nombreux investissements pour maintenir sa compétitivité et son développement. Lorient Agglomération, actionnaire à 60% de la SEM Lorient Keroman, va injecter 1 M€ au capital social pour mieux accompagner la filière pêche et produits de la mer afin d'amorcer une étape importante de sa modernisation.**

La SEM (société d'économie mixte) Lorient Keroman assure la gestion du port de pêche de Lorient : premier port français en valeur, générant plus de 3 000 emplois directs, premier port de Bretagne et de débarquement de langoustines vivantes. Sur les quais de Keroman, 20 000 tonnes de pêche fraîche sont débarquées et vendues sous criée chaque année, par 110 bateaux de pêche côtière et hauturière.

### **Des investissements pour soutenir le développement du port et la pêche lorientaise**

Cet équipement occupe une place stratégique pour le territoire : la SEM Lorient Keroman travaille au développement de la place portuaire en proposant de nouveaux moyens et outils aux acteurs, ce qui passe par des investissements réguliers. La SEM Lorient Keroman a donc prévu un plan pluriannuel d'investissements portant sur de nouvelles installations de production de glace, du glaçage

automatique du poisson, la gestion et la traçabilité des contenants, un nouveau logiciel de vente. Parmi les engagements les plus importants, l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateaux de 800 tonnes pour une mise en service en 2025. Le budget de ce projet est de 5,5 M€, assumé à 25% par la SEM Lorient Keroman, et à 75% par le Syndicat Mixte du port de Lorient Keroman (SMLK). Ce dernier prévoit également d'investir dans un nouveau bâtiment pour la réparation navale et dans la création d'une centrale photovoltaïque au-dessus des magasins de marée.

### Augmenter le capital pour consolider la SEM Lorient Keroman

Pour sécuriser ces investissements d'envergure, la SEM Lorient Keroman fait face à des besoins de trésorerie importants qui induisent une nouvelle levée de fonds auprès de ses actionnaires. Lorient Agglomération, propriétaire de 59,65% du capital social, va concourir à hauteur de 1 million d'euros à l'augmentation du capital. La participation de l'Agglomération sera portée de 3 251 027 € à 4 251 027 €. A noter qu'une nouvelle entrée au capital de la Banque des Territoires est prévue au plus tard en 2024, venant conforter la pertinence de l'action de la SEM Keroman au profit du développement du port de pêche de Lorient.



La SEM Lorient Keroman est détenue par Lorient Agglomération (59,65%), la Ville de Lorient (4,03%), Econavia - CEP (12,92%), Econavia SAS (11,18%), le Crédit Agricole (6,21%) et la Société des Pêcheurs de Bretagne (3,82%).

## Lorient La Base : le pôle course au large se projette dans l'avenir et double sa capacité d'accueil *(Point 33)*

A Lorient La Base, le pôle Course au Large a acquis un rayonnement international : port d'attache des grandes écuries de course et des entreprises spécialisées, il va connaître un nouveau développement avec l'installation de nouveaux pontons.

Le pôle Course au Large de Lorient La Base compte déjà plus d'un kilomètre de pontons réservés aux bateaux de course, ainsi que des hangars, des bureaux, un accès direct au plan d'eau, de nombreuses entreprises du nautisme, de la sécurité en mer ou de l'informatique embarquée. Le site est également capable d'accueillir de grands événements nautiques comme la Solitaire du Figaro ou la Volvo Ocean Race. Le port de Lorient La Base s'est affirmé comme référence incontournable pour la course au large en France et même à l'international. En 2023, ses pontons hébergent 3 trimarans Utlim, 18 monocoques IMOCA, près de 20 Class 40 et 3 Ocean Fifty.



### Un nécessaire agrandissement

Alors que l'attractivité du site ne cesse de croître, et que les teams sont toujours plus nombreuses à vouloir s'installer à Lorient, les investissements se poursuivent à terre avec plusieurs projets de constructions de bâtiments dédiés à la course au large. Afin d'accompagner cette dynamique sur l'eau, Lorient Agglomération souhaite agrandir les places à flot, notamment via l'aménagement du plan d'eau situé face au K3. Le projet vise à créer 200 mètres linéaires (ml) de pontons supplémentaires pour offrir 420 ml d'accostage destinés à l'accueil de grandes unités de course au large. Il inclut également 620 ml de pontons lourds de protection dits « brise-clapots », offrant également un linéaire d'accostage complémentaire, y compris pour l'accueil de navires à fort tonnage lors de manifestations nautiques ou d'escales. Le projet permet enfin de développer 80 ml de pontons pour les professionnels (constructeurs, fournisseurs, services).

**Retombées économiques du pôle Course au Large :**  
35 M€ de retombées locales en 2022 (x3,2 depuis 2012)  
905 emplois en 2022 (+60 emplois/an depuis 2012)  
*Etude Audélor 2023*

## Chiffres clés :

Consultation maîtrise d'œuvre : oct. 2023 - avr. 2024

Travaux : début 2026-mi 2027

Budget : 1,155 M€ pour les études, 11,250 M€ pour les travaux

## Port-Louis : aménagement du môle (Point 34)

**Soumis à la mer et au vent depuis près de deux siècles, le môle de la pointe du Driasker à Port-Louis assure sans faillir la protection du port. S'il a déjà bénéficié d'une rénovation structurelle en 2021, il va maintenant accueillir un nouvel aménagement, davantage adapté à la fréquentation croissante du site.**

Réfection des plateformes et des revêtements, pose de pavés et de bétons érodés, éclairage public repensé, mobilier urbain neuf et construction d'un abri léger pour les usagers du batobus : le môle de la Pointe se modernise. Les travaux devraient durer une année, entre mars 2024 et 2025, pour un montant prévisionnel de 530 000 € HT.

Le môle fait partie des ouvrages portuaires historiques construits entre 1841 et 1844 au nord-ouest de l'anse du Driasker à Port-Louis. Tous ont déjà fait l'objet de travaux d'envergure, notamment le môle, dont l'extrémité avait été fermée au public en 2014, et qui a bénéficié d'une opération de travaux de génie civil de grande ampleur en 2020-2021. C'est aujourd'hui l'état général en surface du môle qui nécessite une intervention : usé par le temps et les travaux successifs, les revêtements ne présentent plus une qualité suffisante, devenus inesthétiques et inconfortables. Le môle de la Pointe accueille la capitainerie, le Centre Nautique de Port-Louis et l'embarcadère pour les liaisons transrade.



## Tourisme : une nouvelle signalétique harmonisée (Point 37)

**Indispensables au territoire, les panneaux de signalisation touristique permettent d'interpeler et de guider les visiteurs vers les sites majeurs. L'actualisation du schéma de signalisation et d'information touristique vise à actualiser et valoriser les sites dans le respect de la charte départementale.**

Il s'agit des panneaux marrons ou cernés d'un liseré marron, qui annoncent et donnent des informations sur les sites touristiques ou du patrimoine : plages, cité de caractère, monument historique, équipement touristique... Installés au fil du temps et sur des territoires disparates, entrés depuis dans Lorient Agglomération, ces panneaux nécessitent une actualisation pour harmoniser leur organisation et intégrer les nouveaux sites.

Alors que le premier schéma de signalisation et d'information touristique communautaire date de 1998, la mise au point d'un schéma actualisé a été décidé par Lorient Agglomération et les communes, en cohérence avec la charte départementale de 2015 qui conditionne la typologie des panneaux et la participation financière du Département. Les panneaux seront traduits en breton, conformément à la charte Ya d'ar brezhoneg. Le déploiement de la signalétique est prévu en deux phases : mai-juillet 2024, puis janvier 2025.

### Une répartition financière équilibrée

Lorient Agglomération s'engage à financer la signalisation et le jalonnement des pôles de niveau 0, 1 et 2, ainsi que les pôles d'intérêt communautaire de niveau 3. Le coût global du projet est évalué à 511 775 € TTC. Les communes prendront en charge les pôles d'intérêt communal de niveau 3, avec possibilité de solliciter une subvention du Département et de bénéficier de la centrale d'achat de Lorient Agglomération. Le coût de ces panneaux est estimé à 298 080 € TTC. Le Conseil départemental a confirmé sa participation financière à hauteur de 30% pour certains sites identifiés.



### III. Aménagement, mobilités et habitat

---

#### **BreizhGo Express Sud Bretagne : un protocole de coopération de Quimper à Vannes pour accélérer le déploiement des trains TER** (Point 37)

**Un saut d'offre ferroviaire inédit : c'est l'objectif de cette coopération qui réunit la Région et 6 intercommunalités, dont Lorient Agglomération. Afin de mieux desservir le sud Bretagne, les collectivités veulent augmenter significativement les fréquences des trains et créer Bretagne Mobilité, un syndicat mixte de transport dédié à l'organisation et au déploiement du service BreizhGo Express d'ici 2025.**

Décarboner les transports, offrir des alternatives pérennes à la voiture individuelle, favoriser l'intermodalité, organiser la mobilité à l'échelle d'un bassin de vie : ce sont les objectifs de cette coopération entre la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale. L'augmentation de la part du train dans les déplacements est une nécessité, rendue plus urgente par la crise écologique et financière, et une stratégie de territoire évidente, au regard de l'organisation actuelle de la ligne ferroviaire qui structure les bassins de vie. Le secteur du sud-Bretagne compte 900 000 habitants, soit plus d'un quart de la population de la Bretagne.



#### **Un saut de l'offre ferroviaire inédit**

Lorient Agglomération et les 5 autres collectivités vont ainsi se lier à la Région Bretagne dans une nouvelle forme de coopération afin de coordonner leurs politiques, leurs actions et leurs moyens financiers en matière de mobilité. Le protocole de coopération prévoit notamment la création d'un syndicat mixte SRU, appelé Bretagne Mobilité, en charge de la tarification, des services aux voyageurs et de la coordination des offres de transport collectif. Le document s'intéresse notamment au développement du TER pour atteindre une augmentation du cadencement des trains, avec un cadencement en heure de pointe à 30 minutes visé, pour 80% des déplacements sur la ligne Quimper-Vannes. Jusqu'à 21 circulations supplémentaires par jour sont prévues, soit 47% d'arrêts TER en plus. A terme, cette progression de la cadence doit déboucher sur le futur service BreizhGo Express Sud d'ici fin 2025, financé à 70% par la Région et à 30% par les 6 intercommunalités de Bretagne Sud. Les intercommunalités signataires s'engagent à co-financer l'achat de nouvelles rames, pour une contribution annuelle globale estimée à 2,7 M€, prise en charge à 24% par les EPCI.

#### **Kervignac : un arrêt IziLo pour desservir la zone du Porzo** (Point 38)

**Izilo, réseau de transport public de Lorient Agglomération, va mettre en place un nouvel arrêt en dehors de sa zone, à Kervignac, afin de desservir la zone d'activité du Porzo. Une initiative rendue possible dans le cadre de la coopération à l'échelle du Grand Pays de Lorient avec Blavet Bellevue Océan Communauté et Quimperlé Communauté, notamment en matière de mobilité.**

La ligne 34 d'IziLo (ex-CTRL), va réorganiser son parcours entre Languidic et Hennebont : la création et la desserte d'un nouvel arrêt de bus supplémentaire dans la zone d'activité du Porzo, à Kervignac, permettra d'offrir un service de transport aux nombreux salariés du site. Jusqu'à présent, la ligne 34 transitait par le territoire de Kervignac sans y marquer d'arrêt.

C'est à la demande de Blavet Bellevue Océan Communauté (BBOC) que Lorient Agglomération a confié à son délégataire l'organisation de cette desserte en dehors de son territoire. La Région, autorité organisatrice de la mobilité et compétente pour les transports collectifs non urbains, a donné son accord pour cette opération.

Ainsi, les trois collectivités formalisent le projet dans une convention qui définit les modalités d'exploitation et de financement :

- Lorient Agglomération organise l'arrêt des bus de la ligne 34 au Porzo
- BBOC réalise les travaux de sécurisation de l'arrêt de bus
- BBOC prend en charge le surcoût d'exploitation estimé à 5 564 € HT par an
- Ce projet marque l'évolution de la coopération des intercommunalités vers plus de mutualisation et de synergie au service des habitants

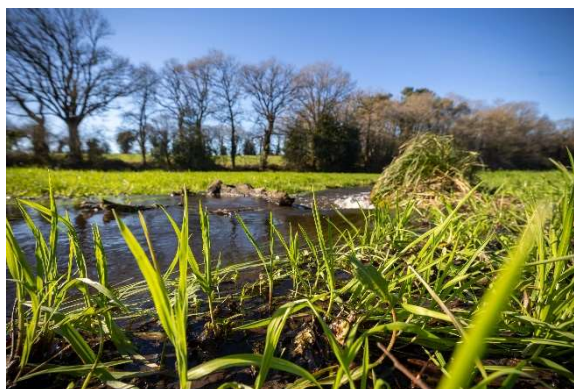
Le schéma directeur des aires de covoiturage et des parking relais s'inscrit dans la stratégie mobilité de Lorient Agglomération (Projet de Territoire axe 3.1, Plan de mobilité, SCoT).  
Il a été adopté en Conseil Communautaire le 31 janvier 2023.  
Il prévoit notamment d'atteindre 43 aires de covoiturages aménagées et 7 parkings relais d'ici 4 ans.

## IV. TRANSITION ECOLOGIQUE

### Eaux pluviales : une nécessaire gestion intégrée (Point 41)

**De sécheresses en épisodes pluvieux intenses, et alors que la demande en eau s'intensifie, la question de la gestion des eaux pluviales devient centrale sur le territoire. Afin de mieux l'impliquer dans l'ensemble des politiques d'aménagement, une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales est mise en place.**

Les fortes pluies, plus fréquentes et intenses ces dernières années, conduisent à des inondations de certains secteurs. Sur un sol imperméabilisé, les eaux de pluies ruissellent et débordent, engorgeant le réseau. Parallèlement, la sécheresse s'annonce plus marquée, avec des besoins en eau plus aigus aux périodes critiques. Les conséquences sont multiples : augmentation des îlots de chaleur urbains, ruissellements, pollutions des eaux pluviales, cycle naturel de l'eau perturbé, incapacité à réguler les événements climatiques... Autant d'éléments qui conduisent à un constat : la vétusté d'un réseau « tout tuyau » inadapté aux conditions actuelles, la limite de l'artificialisation des sols et le besoin de revenir à un cycle naturel de l'eau privilégiant l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe. L'objectif est de lutter contre les inondations et de recharger les nappes phréatiques tout en remplaçant la nature en ville.



#### Un élément structurant des politiques d'aménagement

Avec la mise en place d'une gestion intégrée des eaux de pluie (GIEP), Lorient Agglomération souhaite une gestion respectueuse de ce cycle naturel de l'eau. Pour être efficace, la GIEP devra être intégrée aux documents de planification (SCOT, PLU). Elle sera au centre des actions d'adaptation au changement climatique et favorisera la collaboration à différentes échelles de tous les acteurs. Aménagement, construction, voirie, urbanisme ou gestion des milieux aquatiques : elle est transversale et nécessite une montée en compétence des services et acteurs concernés.

#### Mieux et moins cher

La démarche se veut vertueuse, avec des effets positifs pour l'environnement et pour l'économie puisque les solutions inspirées de la nature sont souvent moins coûteuses que celles du génie civil. Ainsi, il est possible de diminuer la taille et la capacité des ouvrages de traitement ou de prétraitement des eaux pluviales, de préférer des solutions naturelles pour l'épuration, tout en introduisant des surfaces végétalisées comme les noues paysagères. Des solutions favorables à la biodiversité et au bien-être en ville.

#### Un plan d'actions concrètes

Pour y parvenir, la stratégie proposée par Lorient Agglomération repose sur trois axes :

- L'adhésion au réseau REDAGIEO (réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux de l'Ouest) afin de bénéficier des partages d'expérience, des formations et des visites de sites ;
- La réalisation de diagnostics territoriaux locaux à l'échelle de micro-bassins ;
- La définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Le déploiement d'une animation locale.
- Le plan d'actions se déploie autour de 5 thématiques, transversales et adaptables selon les aménagements concernés ;
- Gestion des milieux aquatiques : restauration et entretien des cours d'eau et des zones humides, gestion des embâcles
- Actions agricoles : aménagements anti-ruissellement, couverture des sols en hiver
- Eau en ville : gestion alternative des fossés, nature en ville, valorisation des eaux pluviales sur site
- Réseaux eaux pluviales / bassin de rétention : nouvelles solutions techniques de gestion des eaux pluviales, diagnostics
- Gestion intégrée des eaux pluviales : systématisation pour les nouveaux projets d'urbanisme, formation et accompagnement, élaboration d'un guide, sensibilisation et préconisations, mesures incitatives...

## **Partenariat innovant avec l'ARS Bretagne via un Contrat Local de Santé** *(Point 42)*

**Afin de porter une déclinaison locale des politiques de santé, Lorient Agglomération initie un nouveau partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne sous la forme d'un Contrat Local de Santé (CLS) d'une durée de 5 ans. L'objectif est de mieux fédérer les acteurs de la santé pour répondre aux besoins spécifiques de la population et du territoire.**

Porté par la loi Hôpital Patients de 2009 puis par la loi de modernisation du système de santé de 2016, le Contrat Local de Santé permet aux ARS de contractualiser avec les collectivités et les EPCI sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soin et l'accompagnement médico-social. Déjà très engagée sur les problématiques liées au handicap avec le projet HIT, l'agglomération a inscrit dans son Projet de Territoire un engagement fort en faveur du bien-être et de la santé des habitants. La création du CLS viendra renforcer la cohérence territoriale autour d'un meilleur accès aux soins et de l'attractivité pour les professionnels de santé.

### **Une réponse sur-mesure grâce à un diagnostic précis de la situation**

Le CLS conclu avec Lorient Agglomération porte sur les 25 communes de l'intercommunalité, sachant que l'île de Groix dépend également du CLS Iles du Ponant. Il sera réalisé sur la base d'un diagnostic santé local visant à identifier les spécificités du territoire, et les besoins et attentes de la population, mais aussi à pointer les inégalités en matière de santé, les problématiques de mortalité prématurée évitable, les difficultés d'accès au soin et les obstacles à la fluidité des parcours (les addictions, l'alimentation, l'activité physique, la santé mentale, les conditions de vie...).

Suite à ce premier diagnostic, une stratégie sera élaborée pour répondre aux problématiques énoncées, accompagnée d'un programme de 25 actions concrètes et transversales.

La signature du CLS est programmée pour le printemps 2025.

### **Une coopération transversale**

Au-delà des deux signataires initiaux que sont l'ARS et Lorient Agglomération, d'autres partenaires sont attendus pour participer au CLS : la Préfecture du Morbihan et les services départementaux de l'Etat, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'Assurance Maladie, la CAF, les représentants du corps médical... Afin de participer au financement de la construction du CLS, l'ARS participe à hauteur de 50 000 € pour l'emploi d'une personne dédiée.

## **Le Plan Local Santé Environnement première étape du Contrat local de Santé** *(Point 43)*

**En complément du Plan National Santé Environnement, chaque territoire peut présenter ses spécificités à l'échelle régionale et maintenant locale, avec le Plan local santé environnement. Un outil opérationnel pour planifier les actions de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement.**

Dès 2016, Lorient Agglomération s'est portée volontaire pour expérimenter le guide d'aide à la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement, porté par l'ARS. Ce diagnostic a été réalisé par l'observatoire régional de la Santé Bretagne et livre un état des lieux quantitatif et qualitatif, base de la réflexion et des orientations de la future stratégie santé environnement. Le diagnostic a été actualisé en 2021 et se décline en 75 indicateurs.



Dans la continuité de ce diagnostic, le plan local santé environnement (PLSE) 2024-2028 permet d'organiser les actions à mettre en place pour améliorer et préserver la santé de la population, des écosystèmes et de la biodiversité. De la promotion aux mobilités actives, à la rénovation énergétique en passant par la formation des professionnels ou la promotion d'une alimentation saine, ces 25 actions s'organisent en 4 défis et 10 chantiers :

- Co-construire un savoir partagé pour informer, former, sensibiliser et impliquer sur l'état de l'environnement et ses impacts sur notre santé et celles des écosystèmes
- Prévenir, réduire l'exposition des populations et des écosystèmes aux risques de nuisances naturels et technologiques
- Co-agir pour améliorer et préserver le cadre de vie et les écosystèmes
- Surveiller, prévenir, réduire les expositions portant atteinte aux besoins des habitants et des écosystèmes

Le PLSE 2024-28 constitue le volet environnement du futur Contrat Local de Santé (voir aussi point 43). 100 acteurs ont participé à son élaboration.

Le PLSE s'inscrit dans le prolongement de la démarche régionale en répondant à 3 principes fondamentaux : l'approche « One Health », la prise en compte du changement climatique : la réduction des inégalités (sociales, territoriales, environnementales et de santé).

## Lutte contre les inondations et les submersions : rénovation des ouvrages *(Point 45)*

**En première ligne pour protéger le littoral des inondations, les ouvrages d'endiguement ou aménagements hydrauliques nécessitent un suivi constant. Par sa compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), Lorient Agglomération a redéfini et actualisé sa stratégie sur le sujet.**

Lorient Agglomération, qui a pris la compétence GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, doit bâtir une stratégie quant à la définition de systèmes d'endiguement ou d'aménagements hydrauliques. Il s'agit d'ouvrages existants ou potentiels, conçus pour prévenir les inondations et submersions. Avec la publication de nouvelles dispositions d'adaptation des règles relatives à ces ouvrages, l'agglomération a mené une nouvelle étude d'analyse critique des ouvrages fin 2021. Cette analyse a permis d'établir 3 listes d'ouvrages : les ouvrages incontournables pour la protection inondation, les ouvrages exclus et ceux soumis à arbitrage. Afin d'aller plus loin et de définir précisément les enjeux spécifiques du territoire et la pertinence de chaque ouvrage, chaque commune concernée a été associée entre 2022 et 2023.



Le résultat est une liste de propositions d'ouvrages à retenir. 7 ouvrages sont à gérer au titre de la compétence GEMAPI : Grande Plage (Gâvres), Ile de Locastel (Inzinzac-Lochrist), bd Normandie-Niemen (Lanester), Anse du Stole (Ploemeur), Anse du Driasker (Port-Louis), Stervins (Riantec) et Riant (Riantec). 3 ouvrages sont affectés à la gestion du trait de côte : La Nourriguel (Larmor-Plage), Anse de Goëren et secteur de la pyrotechnie (Gâvres).

D'autres sites, déjà intégrés au titre d'autres compétences comme l'enrochement de la dune de Kerguelen (Larmor-Plage) au titre des Espaces naturels d'intérêt communautaire, ne nécessitent pas d'être retenus en tant que système d'endiguement. A Hennebont, le quai des Martyrs fera l'objet d'une étude de préfiguration afin de décider si le site doit recevoir un système d'endiguement.

Lorient Agglomération devient ainsi gestionnaire exclusif des ouvrages de prévention des inondations ou de submersions marines faisant partie d'un système d'endiguement ou d'un aménagement hydraulique. L'agglomération n'en est pas propriétaire mais engage sa responsabilité sur l'entretien, l'aménagement et l'exploitation des ouvrages.

**Contact presse Lorient Agglomération :**

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

